

Département du CANTAL
Canton de NEUVEGLISE
Commune de VAL D'ARCOMIE

ARRETE n° 23 -2017
**INTERDISANT LA CHASSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNE de VAL D'ARCOMIE
LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017**

Le Maire de la Commune de VAL D'ARCOMIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et L2212-1 relatifs aux dispositions générales en matière de police municipale,

VU l'organisation d'un raid multisports dénommé « Raid Val d'Arcomie Garabit » le Dimanche 24 Septembre 2017, autorisée par arrêté préfectoral n° 2017-1079 en date du 12 septembre 2017 (plan ci-joint),

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-579 en date du 2 juin 2017 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2017-2018,

VU le danger que peut représenter la pratique de la chasse, notamment dans les parties boisées,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La pratique de la chasse est interdite durant la journée du Dimanche 24 Septembre 2017 sur l'ensemble du territoire de la Commune de VAL D'ARCOMIE.

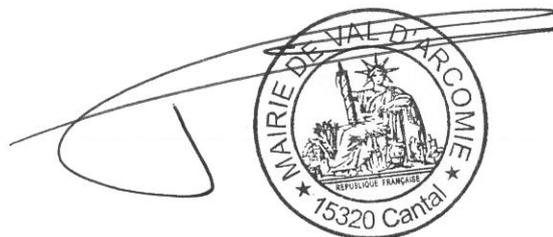
ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Préfet du Cantal, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour, Monsieur le Directeur de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ruynes-en-Margeride, Monsieur le Président de l'AICA et Messieurs les Présidents des ACCA de Loubaresse, Faverolles, St-Just et St-Marc.

Fait à Val d'Arcomie, le 18 Septembre 2017

Le Maire de Val d'Arcomie

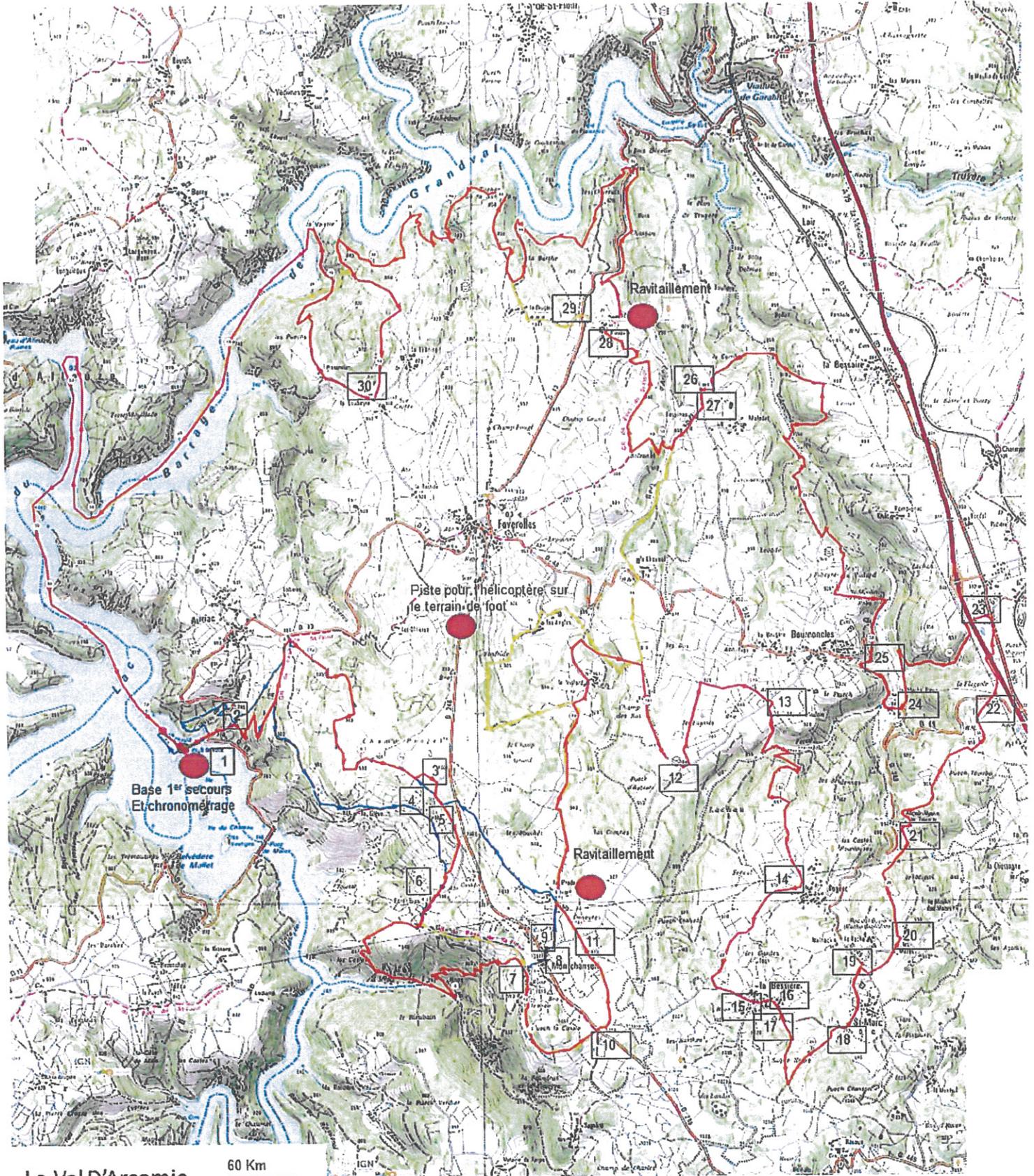
PARAN Bruno



Certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en préfecture le 18/09/2017
De la publication le 18/09/2017

RAID VAL D'ARCOMIE GARABIT 24 SEPTEMBRE 2017

Position des 30 signaleurs – du poste de 1^{er} secours – piste d'hélicoptère



Le Val D'Arcomie

60 Km

Le Faverollais

30 Km

Le Bike and run du Mallet

14 Km